

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Compte-rendu de la séance du 30 novembre 2011 à St Yrieix les Bois.

Présents : PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE – LUINAUD – LAURENT – CORSET – DESSEAUVE – SIMONET – BELOTTI – DURANTON – DELPRATO – AUBERT – GIRALDIN – AMEAUME – BOUCHY-POMMIER – JOUANNY – MEAUME – MARTIN – BONNET – TRUNDE – FOUCHET – ORTEGA – RAPISSAT – GUILLON – DUMEYNIÉ – BUSSIÈRE – SUCHET – JUILLE – RICHARD – LACHENY – PICHON – FOURNERON – GRENOUILLET – FOURNEL – JALLOT – LABBE – LESCURE – LARPIN – AUDOT – DESAGNAT – LABAR – MARGUERITAT – CHEYPE – GAILLARD – AUFAURE – GAUTHIER – FRIC – ZANDVLIET – LAPORTE – CHABREYRON.

Excusés : AUROY – GEFFROY – COLON – HARTMAN – LE DRAN – VERGNAUD – DESLOGES – DAGOIS – DENIS – JONCA – TANTY – TAGAND – CRESPIN – GUIMBRETIERE – FURET – BIARD – BRIGNOLI – DARFEUILLE – PAROUTY – SERVIAT – VELLEINE – FAYADAS – SANGRELET – SOUTON – BARBE – DENIS.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le compte rendu du précédent Conseil Communautaire est adopté à l'unanimité.

PRESENTATION DE LA REALISATION D'UN ASSAINISSEMENT SEMI COLLECTIF SOUS FORME ASSOCIATIVE

Serge Meaume présente l'initiative mise en place il y a 28 ans au village des Chatrelles commune de Maisonnisses : des habitants, qui ne disposaient pas de terrain suffisant pour réaliser des assainissements individuels, se sont regroupés pour créer un assainissement semi collectif. Une association a été mise en place avec la désignation d'un Bureau et de statuts permettant d'organiser l'assainissement dans le village. Une société de Montélimar a été consultée pour réaliser le chantier. A l'époque, 8 habitations étaient concernées, aujourd'hui, il s'agit de 11 ou 12 habitations. Le système a été installé sur un terrain gracieusement donné par un habitant, moyennant un abattement de 50% sur sa participation. L'Agence de l'Eau avait en partie financé le projet.

Cette initiative est intéressante et pourrait être renouvelée ailleurs. Cependant, le système d'assainissement ne sera pas le même, car le dispositif réalisé à l'époque n'est plus autorisé. Serge Meaume précise toutefois qu'il n'y a jamais eu aucun problème au niveau des odeurs. Ludivine Lubin, responsable du SPANC de la CIATE ajoute que des analyses satisfaisantes ont également été réalisées en sortie d'installation.

Jean-Yves Grenouillet souhaite savoir si les habitants du village s'acquittent d'une redevance au profit de l'association. La réponse est négative, une somme avait initialement été versée à la création et à chaque fois qu'il y a des frais d'entretien, les membres sont sollicités, mais il n'y a pas de redevance annuelle fixe. Serge Meaume précise que l'apport financier est forfaitaire par maison.

Frédéric Suchet pense que l'Agence de l'Eau ne propose plus aujourd'hui un financement sur le même principe qu'à l'époque. Céline Fouchet estime que ce système d'assainissement reste cependant plus intéressant financièrement que les dispositifs individuels. Ludivine Lubin souligne que ce n'est pas toujours le cas, en fonction des terrains une telle installation n'est pas forcément plus avantageuse. Mais cette solution reste intéressante pour les lieux-dits qui manquent de surface de terrain pour la réalisation d'un assainissement individuel.

PRESENTATION DU RAPPORT FINAL D'ETUDE SUR LA CREATION D'UNE PEPINIERE A AUBUSSON

M. Bernard Jommier, de la Maison de l'Emploi et de la Formation d'Aubusson, présente succinctement les conclusions de l'étude pour la création d'une pépinière à Aubusson (voir présentation jointe).

Pour l'instant, le conseil communautaire n'a pas de décision à prendre à ce sujet. A partir de janvier, les communautés de communes seront consultées de façon plus formelle pour voir si elles souhaitent être partie prenante de la pépinière et de quelle façon.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA NOUVELLE COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Suite aux propositions de membres de la part des communes, une liste est proposée au Conseil Communautaire, afin de constituer la commission intercommunale des impôts directs. Cette liste comporte les 20 candidats titulaires et les 20 candidats suppléants escomptés. Cette liste sera envoyée à la direction des services fiscaux, qui choisiront 10 titulaires et 10 suppléants parmi la liste communiquée.

Commune	Statut	Nom	Prénom	Adresse	CP Ville	Profession	Catégorie
AHUN	Titulaire	FERET	Pierre	route de Guéret	23150 AHUN	Garagiste	TH, TFB, CFE
BANIZE	Titulaire	AUROY	Jean-Baptiste	Puy Joint	23120 BANIZE	Professeur	TH
CHAVANAT	Titulaire	DESLOGES	Patrick	Le Bourg	23250 CHAVANAT	Agriculteur	TH, TFB, TFNB
JANAILLAT	Titulaire	FAURY	Patrice	Soulier	23250 JANAILLAT	Agriculteur	TH, TFB, TFNB
LA POUGE	Titulaire	BUSSIERE	Jean-Claude	22 rue Dupuytren	87000 LIMOGES	Retraité	TFNB
LE DONZEIL	Titulaire	GOUMY	Alain	Lascaux	23480 LE DONZEIL	Tailleur de pierre	CFE, TH, TFB,
MAISONNISSES	Titulaire	AUDOIN	Michel	1, Les Lignes	23150 MAISONNISSES	Retraité	TH, TFB, TFNB
MAZEIRAT	Titulaire	FURET	Marie-Claude	Pouzeaud	23150 MAZEIRAT	Retraitée	TH
MOUTIER D'AHUN	Titulaire	GIRY	Michel	5, La Chabrevrolle	23000 SAINTE FEYRE	Retraité	TFNB
PEYRABOUT	Titulaire	DARFEUILLE	André	16, Le Faux	23000 PEYRABOUT	Retraité	TH, TFB, TFNB
PONTARION	Titulaire	CAILLOU	Alain	6, passage du Gué	23250 PONTARION	Retraité	TH, TFB, TFNB
SAINT AVIT LE PAUVRE	Titulaire	JUILLE	Jean-Louis	4, rue Chez Mouchonnet	23480 ST AVIT LE PAUVRE	Retraité	TH
SARDENT	Titulaire	GAUTHIER	Thierry	Le Petit Blessac	23250 SARDENT	Agent d'exploitation	TH
ST HILAIRE LA PLAINE	Titulaire	JALLOT	Guy	Le Grand Villard	23150 ST HILAIRE LA PLAINE	Retraité	TH, TFB, TFNB
ST MARTIAL LE MONT	Titulaire	HARTMAN	Christophe	La Vallade	23150 ST MARTIAL LE MONT	Assainissement - terrassement	TH, CFE
ST MARTIAL LE MONT	Titulaire	SANGRELET	Denis	La Vallade	23150 ST MARTIAL LE MONT	Chauffagiste	TH, TFB, TFNB,
ST MICHEL DE VEISSE	Titulaire	BOUNAUD	Michel	Le Bourg	23480 ST MICHEL DE VEISSE	Proviseur	TH, TFB, TFNB
ST SULPICE LES	Titulaire	AUDOT	Michel	Concizat	23480 ST SULPICE LES	Formateur agricole	TH, TFB, TFNB
ST YRIEIX LES BOIS	Titulaire	LABAR	Sylvie	23, Tigoulet	23150 ST YRIEIX LES BOIS	Agricultrice	TH, TFB, TFNB
VIDAILLAT	Titulaire	LEBAS	Nicolas	Le Moulin des Bordes	23250 VIDAILLAT	Agriculteur	TH, TFNB,TFB
AHUN	Suppléant	DEVOUEZE	Annie	3, rue St Michel	23150 AHUN	Retraitée	TH, TFB
AHUN	Suppléant	JUILLET	Alain	38, route d'Aubusson	23150 LAVAVEIX LES MINES	Menuisier	CFE
BANIZE	Suppléant	SAUVANAUD	Marie-Noëlle	1, rue de la Mairie	23120 BANIZE	Secrétaire comptable	TH, TFB, TFNB
CHAVANAT	Suppléant	WEIMANN	Richard	La Roussille	23250 CHAVANAT	Agriculteur	TH, TFB, TFNB
FRANSECHES	Suppléant	HERAUD	Michelle	2 passage Rauch	75011 PARIS	Employée	TFNB, TFB, TH
JANAILLAT	Suppléant	GAUCHI	Pascale	Le Bourg	23250 JANAILLAT	Infirmière libérale	CFE, TH, TFB,
LA POUGE	Suppléant	SUCHET	Frédéric	Le Bourg	23250 LA POUGE	Fonctionnaire territorial	TH, TFB, TFNB
LE DONZEIL	Suppléant	BELOTTI	Christophe	Pleine Fave	23480 LE DONZEIL	Chef de chantier	CFE, TH, TFB,
MAISONNISSES	Suppléant	GIRAUD	Nathalie	3, Les Rivauds	23150 MAISONNISSES	Assistante sociale	TH, TFB, TFNB
MAZEIRAT	Suppléant	BARTHOT	Paul	Longeville	23150 MAZEIRAT	Retraité	TH, TFB, TFNB
MOUTIER D'AHUN	Suppléant	COGNARD	Pierre	17, le Pv	23150 AHUN	Retraité	TH
PEYRABOUT	Suppléant	ORTEGA	Jaime	9, Pétilat	23000 PEYRABOUT	Retraité	TH
SAINT AVIT LE PAUVRE	Suppléant	TEILLARD	Pascal	Le Monteil	23480 ST AVIT LE PAUVRE	Menuisier	TFB
SARDENT	Suppléant	ROUSSANGE	Christian	Villejaleix	23250 SARDENT	Boulangier	TFB, TH, TFNB
ST HILAIRE LA PLAINE	Suppléant	LAINÉ	Joël	Le Chiroux	23150 ST HILAIRE LA PLAINE	Enseignant	TH, TFB, TFNB
ST HILAIRE LE	Suppléant	VELLEINE	Marcel	Puychaumeix	23250 ST HILAIRE LE	Agriculteur	TH, TFB, TFNB
ST MICHEL DE VEISSE	Suppléant	TRONCHE	Frédéric	Chasselines	23480 ST MICHEL DE VEISSE	Agent d'exploitation	TH, TFB, TFNB
ST SULPICE LES	Suppléant	DEPEIGE	Monique	Le Bourg	23480 ST SULPICE LES	Retraitée	TH, TFB, TFNB
ST YRIEIX LES BOIS	Suppléant	CHAUMETON	Corinne	11, rue des Sabotiers	23150 ST YRIEIX LES BOIS	Educatrice de jeunes enfants	TH, TFB, TFNB
VIDAILLAT	Suppléant	CHABREYRON	Jean-Claude	Le Mas	23250 VIDAILLAT	Retraité	TH, TFNB,TFB

Le Conseil Communautaire désigne ces candidats à l'unanimité.

ATTRIBUTION DES LOTS CONCERNANT L'AMELIORATION DU LOCAL COMMERCIAL DE SARDENT ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF

La Ciate a autorisé lors du dernier Conseil Communautaire le Président à lancer une consultation d'entreprise concernant des travaux d'aménagement d'un dépôt de pain à l'épicerie de Sardent. Jacky Guillon rappelle que cette initiative fait suite à la fermeture de la boulangerie de Sardent fin mars dernier.

René Sartoux, qui avait réalisé les travaux initiaux a été choisi pour intervenir dans ce nouvel aménagement. La consultation des entreprises a bien été lancée mais il demeure une problématique : le local de dépôt de pain de Sardent, appartenant à Christian Roussange, serait susceptible de rouvrir. Ceci perturbe le plan de financement du projet dans la mesure où cette initiative privée entraînerait la l'annulation du financement concernant le maintien de dernier commerce dans la commune.

Thierry Gaillard confirme que Monsieur Roussange, le propriétaire des locaux de l'ancienne boulangerie, est en contact avec un autre boulanger pour rouvrir un autre dépôt de pain et viennoiseries. Ils ont déjà mis en place des tournées dans les villages. Toutefois rien n'est encore arrêté concernant l'ouverture du local. Il ajoute que l'installation d'une vraie boulangerie ne serait pas forcément viable au sein de la commune car les habitants ont pris l'habitude de se fournir ailleurs ou de s'organiser autrement suite à l'arrêt brutal des tournées.

Suite à ces récentes informations, Jacky Guillon propose au Conseil Communautaire d'ajourner le dossier.

EQUIPEMENT CULTUREL INTERCOMMUNAL : PRESENTATION DE L'ESQUISSE ET DE SON ESTIMATIF ET MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Suite au Conseil Communautaire du 1 février 2011, une consultation d'architecte a été lancée pour affiner le projet de création d'un équipement culturel à Sardent. Le bureau a retenu l'offre des architectes associés C.Ripp et B.Bourgeois.

L'esquisse du projet a été travaillée avec le comité de suivi. Le projet présenté répond parfaitement aux besoins identifiés auprès des associations et a été validé par l'architecte des bâtiments de France sur le plan de son aspect extérieur. Cependant, l'estimatif est largement au dessus du plan de financement validé par le Conseil Communautaire en février dernier. Pour ne pas augmenter l'autofinancement de la Ciate de façon trop importante et ne pas amputer un projet qui semble à tous intéressant et adapté, il a été proposé de rechercher des financements complémentaires, notamment auprès de l'Etat qui n'avait pas jusque là souhaité participer au projet.

Monsieur le Préfet, lors de sa venue au Bureau Communautaire du 14 novembre, a jugé qu'une participation de l'état était envisageable sur ce projet. Ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire de valider un nouveau plan de financement, et d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Préfecture pour ce projet.

Virginie Joubert présente l'esquisse du projet (voir document joint)

Jacky Guillon intervient pour aborder la question du choix du nom de l'équipement. En effet, depuis la journée hommage à Claude Chabrol du 23 septembre 2011, il est ressorti une envie d'associer cet outil culturel à la mémoire du cinéaste. Sa famille est très attachée à la commune de Sardent, ainsi qu'au

projet. Concernant le financement du projet, la famille de Claude Chabrol souhaite solliciter des entreprises au titre du mécénat.

Saskia Zandvliet souhaite connaître l'emplacement du chapiteau, celui-ci sera placé devant le bâtiment. Claude Fournel souhaite connaître la superficie totale du bâtiment, Virginie Joubert indique qu'il est question de 480m².

En ce qui concerne les containers, Jean-Yves Grenouillet pense qu'il est dommage d'ajouter ce type d'objets « disgracieux » à proximité d'une construction neuve. Des constructions en bois seraient certainement plus favorables. Frédéric Suchet s'interroge quant à lui sur le déplacement de ces containers, et se demande qui en aura la charge.

Virginie Joubert indique que ces containers sont déplaçables mais seront probablement très peu déplacés dans les faits. C'est simplement une possibilité qui est offerte. Elle attire l'attention sur le fait que cette esquisse n'est qu'une base du projet, permettant de déterminer l'estimatif. Par la suite, un projet retravaillé sera présenté.

Jacky Guillon indique que les options choisies pour l'esquisse ne sont pas définitives et vont dépendre de l'acceptation du plan de financement suivant :

Nature des dépenses	Montant	Nature des recettes	Montant
Travaux et équipements	855 000.00 HT	Europe (FEADER /montant éligible : 600 000.00)	210 000.00 HT
Honoraires/Frais divers/Imprévus	90 000.00 HT	Etat	256 247.40 HT
		Région	65 643.00 HT
		Département	164 169.00 HT
		Autofinancement	249 000.00 HT
Coût total HT	945 000.00 HT	Coût total HT	945 000.00 HT

La réponse concernant le financement DETR devrait être connu courant janvier. Si le dossier n'est pas retenu, la part d'auto-financement serait doublée et le projet tel qu'il est présenté devra considérablement modifié.

Virginie Joubert indique qu'une étude des sols a été menée et a fourni un résultat tout à fait satisfaisant.

Le Président propose au Conseil Communautaire de valider ce nouveau plan de financement et de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR. Le Conseil Communautaire valide cette proposition à l'unanimité.

PROJET DE CREATION D'UN SITE DE BAIGNADE AMENAGE A L'ETANG DE MASMANGEAS

Le site de baignade de Masmangeas sur la commune de Sardent était ouvert à la baignade jusqu'à l'été 2006. La commune de Sardent qui assurait la gestion de ce site a souhaité se désengager pour diverses raisons (financières, techniques, complexité de la démarche). Pourtant, les analyses de qualité d'eau réalisées à Masmangeas sur le dix dernières années montrent une qualité d'eau bonne sauf événements climatiques particuliers (sécheresse). Actuellement, le territoire de la communauté de communes Creuse Thaurion Gartempe ne dispose d'aucun autre point de baignade aménagé.

Pour rouvrir ce site de baignade deux conditions sont nécessaires :

- la création d'une plage aménagée (selon l'Article L. 2212 et 2213 du Code général des Collectivités Territoriales) pour permettre une animation et une promotion touristique et
- la mise en place d'un suivi de la qualité de l'eau (suivi annuel et réalisation d'un profil de baignade*).

*Le profil de baignade pourra être financé dans le cadre du Contrat territorial milieux aquatiques Vienne amont et n'est donc pas pris en compte dans le chiffrage de ce projet.

Il est proposé à la Ciате de prendre en charge ce projet dans le cadre de sa compétence « Aménagement touristique ».

Lors du bureau communautaire du 12 juillet 2011 et du 19 Septembre 2011, une présentation du projet d'aménagement du site de Masmangeas a été effectuée. Après avoir pris connaissance des coûts de création de ce projet et des modalités juridiques, le bureau communautaire a émis un avis favorable à la réouverture d'un site de baignade aménagé à l'étang de Masmangeas.

COUT DE LA CREATION ET DU FONCTIONNEMENT

L'investissement présenté comprend l'aménagement de la plage ainsi que la création d'un poste de secours. En ce qui concerne l'estimatif du poste de surveillant de baignade, les prévisions ont été calculées en tenant compte des conseils de M. Fabre, chef de service loisirs-jeunesse à la mairie de Guéret, en charge de la gestion de l'étang de Courtille.

DEPENSES AMENAGEMENT		
Aménagement à réaliser	Caractéristiques	Coût (euros TTC)
Aménagement de la plage	Apport de sables (150 m ³)	4 395,00 €
Poste de secours	Local couvert, bureau, armoire de rangement et de pharmacie, lit avec matelas, traversin, couverture alèze, table de soin, armoire pour ranger le matériel de réanimation, panneau de signalisation "poste de secours"	2 715,16 €
Panneaux d'affichage	Un panneau quotidien (température de l'eau, de l'air) et panneau permanent (réglementation)	272,97 €
Matériels de sauvetage	Perche, bouées, gilets	112,90 €
Matériels de recherche	Combinaison, palmes, masque avec tuba	148,73 €
Matériels de réanimation	Inhalateur, insufflateur poste mobile d'administration d'oxygène	50,00 €
Matériels de protection	Compresses, Pansements, Sparadrap, Bétadine.	44,90 €
Matériels de contention	Matelas coquille, Pompe à dépression, Colliers cervicaux, Attelles	476,59 €
Matériels d'intubation	Laryngoscope	124,10 €
Matériels de ventilation et d'oxygénation	Sonde d'oxygène nasale	143,95 €
Matériels de réconfort	Sucre, café, thé	20,35 €
Matériels de diagnostic	Stéthoscope, tensiomètre	49,90 €
Imprévus divers	10% du total	855,45 €
Total		9 410,00 €

A noter que le site de Masmangeas dispose déjà d'un branchement en eau et en électricité à proximité de la plage. De plus, pour limiter la dépense, la commune de Sardent pourra fournir à la Ciate du matériel pour délimiter et matérialiser la zone de baignade (bouées, mât).

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
Aménagement à réaliser	Caractéristiques	Coût (euros TTC)
Personnels de surveillance	Diplôme MNS, BNSSA et Brevet d'éducateur sportif de premier degré (1 mois de surveillance)	2 500,00 €
Suivi la qualité physico-chimique	Réalisation de 8 analyses de type baignade (T°, pH, Transparence, Bactériologie, Dénombrement cyanobactéries)	1 578,52 €
Total		4 078,52 €

A noter que le poste de surveillant de baignade est prévu seulement pour un mois, de façon à limiter les coûts. Sa présence, même sur une période courte, permet d'inscrire le lieu en tant que site de baignade dans les documents de communication touristiques.

Saskia Zandvliet souhaite savoir ce qu'il est prévu pour le restaurant et le camping déjà existant. Thierry Gaillard indique que le restaurant n'est ouvert que pour juillet et août. Les propriétaires auraient toutefois prévus d'ouvrir en mai ou juin pour l'été suivant. Thierry Gaillard indique qu'il n'y a pas de camping officiel, il s'agit de terrains utilisés par les campeurs au bon vouloir des propriétaires.

Frédéric Suchet souhaite savoir ce qu'il existe comme autre site de baignade sur le territoire : il se trouve que l'étang de Masmangeas est le seul. Il y a plusieurs années il était possible de se baigner à l'étang d'Ahun et à l'étang du Donzeil. Jacky Guillon indique que le site de Masmangeas a été choisi car il est actuellement le seul susceptible d'être rouvert à la baignade grâce à la qualité de l'eau de l'étang et à son accessibilité. L'idée est simplement de proposer un site de baignade sur le territoire.

Patrick Pacaud souhaite savoir où en est le projet de convention avec les propriétaires. Thierry Gaillard rappelle que l'étang est privé, toutefois, une vieille tradition de la famille propriétaire de l'étang consiste à mettre l'étang à disposition des baigneurs. Ceci étant, il sera nécessaire de signer une convention avec la famille afin de disposer d'une autorisation écrite avant d'engager des dépenses.

Jean-Claude Trunde évoque le problème de l'incitation à la baignade. Même si c'est légal, il juge qu'il y aura une responsabilité morale en cas d'accident. Thierry Gaillard indique que suite à la fermeture à la baignade du site, il a fallu retirer les pancartes, enlever le plongeur, ne pas mettre de sable mais qu'en dépit de ces précautions, un certain nombre de baigneurs continuent de fréquenter le site.

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur la poursuite de ce projet, qui implique de mener une étude « profil de baignade » au préalable (déjà prévue dans le cadre du Contrat Vienne Amont).

Le Conseil Communautaire se prononce favorablement à la poursuite de ce projet par 44 voix favorables et 1 abstention, et autorise le Président à diligenter les études nécessaires.

SENTIER D'INTERPRETATION DES GORGES DU THAURION : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Une présentation de ce projet a déjà été réalisée en conseil communautaire le 4/10/2011. Pour rappel, le projet de sentier qui cheminera en rive gauche du Thaurion, se compose d'un panneau d'accueil et de quatre panneaux informatifs.

Des modifications ont été apportées au projet et sont présentées sous la forme d'un tableau synthétique. Les modifications portent sur :

- la réalisation d'une plaquette informative : ajout d'une partie infographie et impression,
- la pose de rambardes à proximité des arches de l'ancien pont,
- la réévaluation des devis sollicités en 2010.

Dépenses		Recettes		
Détail des opérations	Coût HT	Financeurs	Montant HT	%
Ouverture du chemin	5 100,94 €	Europe LEADER	10 941,94 €	55%
Ouverture de la lande	8 250,00 €	Plan Loire	4 973,61 €	25%
Mobiliers	1 169,50 €	Autofinancement	3 978,89 €	20%
Infographie	1 455,00 €			
Traduction anglaise	115,00 €			
Dessins panneaux	355,35 €			
Matériaux et impression des mobiliers	1 521,25 €			
Installation des supports	627,00 €			
Panneaux routiers	825,19 €			
Impression plaquette	475,20 €			
TOTAL	19 894,43 €	Total TTC	19 894,43 €	100%

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver ces modifications et d'autoriser le Président de la Ciate à solliciter la subvention européenne LEADER auprès du GAL SOCLE (Sud Ouest Creuse Leader) et la subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Plan Loire. Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

CONTRAT DE RIVIERE GARTEMPE : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA SECONDE TRANCHE DE TRAVAUX

Les travaux sur la Gartempe prévus pour la première année dans le cadre du Contrat de Rivières Gartempe ont été réalisés. Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur la seconde tranche de travaux. Le plan de financement pour la seconde tranche de travaux est le suivant :

Cours d'eau	Actions	Montant prévisionnel (TTC)	Agence de l'Eau Loire Bretagne		Région Limousin		Conseil Général Creuse		CIATE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Gartempe	Aménagement de 9 abreuvoirs	16 960,00 €	50%	8 480,00 €	20%	3 392,00 €	10%	1 696,00 €	20%	3 392,00 €
Gartempe	Mise en défens des berges (670 mL)	3 370,00 €	50%	1 685,00 €	20%	674,00 €	10%	337,00 €	20%	674,00 €
Ruisseau de Peynoux	Aménagement de 4 abreuvoirs	6 280,00 €	50%	3 140,00 €	20%	1 256,00 €	10%	628,00 €	20%	1 256,00 €
Ruisseau de Peynoux	Mise en défens des berges (440 mL)	2 210,00 €	50%	1 105,00 €	20%	442,00 €	10%	221,00 €	20%	442,00 €
Gartempe	Aménagement du seuil de Coutant	6 280,00 €	50%	3 140,00 €	20%	1 256,00 €	10%	628,00 €	20%	1 256,00 €
Gartempe	Aménagement du seuil d'Outrelaigue	6 280,00 €	50%	3 140,00 €	20%	1 256,00 €	10%	628,00 €	20%	1 256,00 €
TOTAL 2012		41 380,00 €		20 690,00 €		8 276,00 €		4 138,00 €		8 276,00 €

Pour rappel, le conseil communautaire du 25 août 2010 a déjà validé le programme quinquennal de travaux dans le cadre du Contrat de Rivière Gartempe, avec un montant pour la seconde tranche équivalent au plan de financement ci-dessus.

Le Conseil Communautaire valide le plan de financement proposé pour la seconde tranche de travaux du Contrat de Rivières Gartempe à l'unanimité, et autorise le Président à solliciter les subventions correspondantes à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL POUR LE POSTE HABITAT

Le nouveau Programme Régional d'Intérêt Général n'est pas encore signé. Néanmoins, le Conseil Régional du Limousin a reconnu la nécessité de mobiliser les chargés de mission habitat pour la mise en place du nouveau programme pendant le dernier trimestre 2011. De ce fait, une demande de subvention équivalente à 20% du coût du poste habitat pour une période de 3 mois peut être déposée au Conseil Régional du Limousin.

Plan de financement :

DEPENSE		RECETTE	
Salaire du poste chargée de mission habitat compris charges sociales (4 j/semaine)	25 200,00 €	Autofinancement CIATE	32 037,92 €
Charges de fonctionnement liées au poste (considérant que la mission Habitat représente 20% des frais pour 5 agents) :		Conseil Général de la Creuse (15%)	6 000,00 €
* Locaux :	2 000,00 €		
* Fournitures / matériel	4 400,00 €		
*Autres frais	8 437,92 €	Conseil Régional du Limousin (20%)*3/12	2 000,00 €
· frais de formation	500,00 €		
· frais d'affranchissement (6000*20%)	1 200,00 €		
· frais de Télécom (4000*20%)	800,00 €		
· concours divers (CAUE...)	600,00 €		
· secrétariat (26674,68*20%*4/5)	4 267,92 €		
· abonnement Internet (350*20%)	70,00 €		
· frais de déplacement	1 000,00 €		
TOTAL	40 037,92 €		40 037,92 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à solliciter le Conseil Régional du Limousin pour la demande de subvention du poste Habitat pour le dernier trimestre 2011. Le Conseil Communautaire valide cette proposition à l'unanimité.

PROGRAMME REGIONAL D'INTERET GENERAL (PRIG)

Lors du précédent Conseil Communautaire, les orientations du PRIG ont été présentées, et il a été décidé la mise en place d'une aide spécifique pour la mise aux normes des systèmes d'assainissement non collectif.

Suite à une rencontre avec les partenaires, des précisions ont été apportées concernant l'Aide de Solidarité Ecologique de l'ANAH :

Pour rappel, il s'agit d'une aide complémentaire aux dossiers ANAH pour les travaux permettant une amélioration du bilan énergétique de 25% minimum. L'ANAH s'engage à verser une aide forfaitaire complémentaire de 1100€. Si une collectivité abonde, également de façon forfaitaire, l'Anah majorera son engagement du même montant dans la limite de 500€.

Lors de la réunion avec les partenaires, il a été précisé que les aides du Conseil Général et du Conseil Régional ne permettraient pas d'obtenir la majoration de l'aide.

Afin de déclencher cette majoration, il serait donc nécessaire que la Ciate mette en place une aide forfaitaire spécifique. Il est proposé de mettre en place une aide forfaitaire de 300 euros, ce qui correspond, avec un objectif annuel de 33 dossiers, à une enveloppe annuelle de 9900 euros.

L'Aide de solidarité écologique représenterait alors 1700€ par dossier :

ANAH : 1100€ +300€

CIATE : 300€

L'écrêtement de cette aide forfaitaire pourra avoir lieu si besoin dans les mêmes proportions que celles de l'ANAH.

Le Conseil Communautaire se prononce en faveur de la mise en place de cette à l'unanimité.

REFLEXION SUR LA MISE EN PLACE D'UNE AIDE AUX EMPLOIS ASSOCIATIFS SUITE A LA DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES AMIS DU DOCTEUR JAMOT

Lors du bureau communautaire du 19 septembre dernier, Mme Michaud, présidente de l'association du Dr Jamot a sollicité la Ciate pour participer au financement du poste « emploi associatif » qu'elle a obtenu auprès de la Région Limousin. Selon les termes de ce contrat le poste est occupé depuis le 1er juillet et pour une durée de 5 ans. La Présidente de l'association sollicite la Ciate pour assurer la prise en charge de ce poste et ainsi porter le taux de financement au maximum. Lorsque le dossier de demande d'aides auprès de la Région a été déposé par l'association, une estimation des participations avait été réalisée et le montant prévisionnel à solliciter auprès des collectivités locales était de 10 000 € /5 ans. A ce jour, la municipalité de Saint Sulpice les Champs n'a pas été sollicitée. C'est donc une participation d'un montant de 2000 euros par an qui est sollicité auprès de la Ciate.

Suite à cette demande, le bureau communautaire a proposé que soit étudiée la possibilité de financer l'ensemble des emplois associatifs du territoire, par soucis d'équité envers les associations. Il existe 8 emplois associatifs sur le territoire dont un à l'Office de Tourisme. Le montant de subvention à attribuer pour aider les 7 autres associations est compris entre 26 000 euros (taux maximum) et 14 000 euros (en appliquant un forfait de 2000 euros). A noter que ces associations sont toutes inscrites au Contrat Educatif Local et bénéficient de subventions dans ce cadre. Celles-ci sont attribuées sur présentation de projets d'animation correspondant aux objectifs éducatifs du CEL et faisant apparaître les temps de travail dédiés à la préparation et à l'animation des actions.

Compte-tenu de ces éléments, le dernier bureau communautaire a proposé de ne pas mettre en place d'aide aux emplois associatifs. Pour répondre aux besoins de l'association du Docteur Jamot, qui dispose à présent d'un poste d'animatrice à temps plein, il lui sera suggéré de proposer des actions dans le cadre du CEL (c'était le cas en 2008 et 2009) ce qui lui permettra de bénéficier à nouveau de l'aide de la Ciate en participant à la dynamique éducative locale au même titre que les autres associations.

Michel Audot pense toutefois qu'un petit coup de pouce pourrait être intéressant pour le financement de ces emplois associatifs, au moins la première année le temps que l'association démarre et que les aides du contrat éducatif local soient mises en place. Une subvention aux associations pour la création de postes qui permettrait de créer des emplois au même titre que le développement économique.

Virginie Joubert évoque le Contrat Educatif Local de 2012. Les aides peuvent être mises en place assez rapidement. Un comité de pilotage aura lieu le 12 janvier 2012 en présence des associations au cours duquel l'appel à projet sera lancé pour un rendu des projets à la mi-février.

Thierry Gaillard propose d'encourager la mutualisation des emplois associatifs de façon à répartir la charge résiduelle. D'autant plus qu'en cas de mutualisation les aides sont plus importantes au niveau de la Région. Il faut toutefois faire attention à « l'effet appel d'air », qui reviendrait à créer pour créer sans tenir compte des besoins.

Jean-Claude Bussière s'interroge quant à la charge de travail de l'employée de l'association des Amis du Docteur Jamot : le musée étant fermé une partie de l'année, un temps plein est-il nécessaire ?

Michel Audot indique qu'il y a un travail considérable, notamment au niveau du classement des archives ou du fond documentaire qui comporte de nombreuses pièces. Un travail de recensement et de numérisation est donc nécessaire, un second emploi en service civique a même été sollicité pour faire ce travail.

Fanny Fourneron suggère d'avoir recours à des étudiants-stagiaires afin de réaliser le travail de numérisation. Michel Audot indique les services civiques offrent le même avantage.

Jacky Guillon rappelle l'idée de Michel Audot de financer les emplois associatifs au démarrage de l'association à hauteur de 1000€.

Céline Fouchet rappelle que la CIATE n'a aucun contrôle sur la création des emplois associatifs, c'est la Région qui décide du nombre de postes créés, ainsi il est impossible pour la CIATE d'évaluer le coût total de ces emplois sur le territoire. Le cas échéant il faudrait instaurer des critères d'attribution précis.

Martine Laporte pense qu'il est préférable de n'intervenir qu'au titre du Contrat Educatif Local.

Il est proposé au Conseil Communautaire de suivre l'avis du bureau, c'est-à-dire de ne pas mettre en place d'aide spécifique aux emplois associatifs. Le Conseil Communautaire valide cette proposition par 39 avis favorables, 1 avis défavorable et 5 abstentions.

OUVERTURE DU CENTRE DE LOISIRS DE SARDENT LES MERCREDIS

Le Centre de Loisirs de Sardent accueille 20 enfants de 4 à 12 ans pendant les vacances scolaires uniquement. Des familles ont, à plusieurs reprises sollicité la Commune de Sardent et la Ciате pour l'ouverture du Centre les mercredis. Suite à ces demandes, une enquête a été réalisée auprès des enfants des écoles de Sardent et des communes alentours. Sur 297 questionnaires distribués, 92 réponses ont été enregistrées. 9 familles soit 15 enfants se sont déclarées intéressées pour tous les mercredis. 28 familles soit 46 enfants se sont déclarées intéressées sur des périodicités autres ou ponctuellement. En cumulant l'ensemble des réponses, on estime une fréquentation potentielle de 20 enfants par mercredi. Ce résultat est encourageant, mais n'est pas en adéquation avec les fréquentations observées pendant les vacances. Depuis 2007, la moyenne de fréquentation est comprise entre 50% et 60% (soit 10 à 12 enfants). On n'observe pas d'augmentation de fréquentation entre 2007 et aujourd'hui.

Le coût par an d'une ouverture les mercredis est estimé comme suit :

Dépenses			Recettes		
Animations	Animations (Prestations)	1350	Recettes directes	Paiement des familles	3950
Transports	Transports animations	1100	SUB CEL	Subvention CEL	350
Repas	Repas	2540	Prestation de service PSO	PSO 2011	1747
	Goûters	300	CEJ CAF et MSA	Contrat enfance Jeunesse	0
Frais de Personnels	Personnel Permanent	5500			
	Personnels (Salaires et Charges)	5800			
Frais divers	Téléphonie, entretien, petits matériels, copie...	760			
	Total Dépenses	17350		Total Recettes	6047
Déficit mercredi Sardent :					- 11 303 euros
Déficit prévisionnel 2011 :					-98 229 euros

Au vu de ces éléments, la commission propose un « test » de janvier à juin 2012. Si la fréquentation ne dépasse pas les 60 % (pourcentage requis par la CAF pour l'octroi des subventions dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse), il sera proposé de ne plus ouvrir les mercredis. Une solution de transport vers le Centre d'Ahun pourra éventuellement être proposée en alternative.

L'idéal serait d'accueillir 12 enfants par mercredi. Thierry Gaillard pense qu'il y a une demande réelle de la part de certains parents mais reste dubitatif sur les réponses à l'enquête. Jean-Claude Trunde suggère de mettre en place une communication très claire sur le fait qu'il ne s'agit que d'une période test d'ouverture. Martine Laporte suggère à ses collègues de mentionner cette ouverture dans les bulletins municipaux à paraître.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser l'ouverture du Centre de Loisirs de Sardent les mercredis pendant une période « test » de janvier à juin 2012. Le Conseil Communautaire valide cette proposition à l'unanimité.

POSITION DE PRINCIPE SUR L'ELARGISSEMENT DU SIERS EN SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE TRAITEMENT

Jacky Guillon présente le contexte de la demande :

Jusqu'en 2008, dans le département, il existait 3 centres d'enfouissement: le centre public de Noth géré par le SIERS et deux centres privés à St Pardoux les Cards et St Sylvain Bas le Roc. En 2008, le centre de St Sylvain Bas le Roc a fermé ses portes, entraînant des difficultés pour trouver un exutoire pour l'enfouissement des ordures ménagères dans le département.

Le Conseil Général a pris l'initiative de créer un syndicat départemental d'étude pour le traitement des ordures ménagères. Ce syndicat regroupe les 13 collectivités locales qui ont la compétence ordures

ménagère et le Conseil Général .Jacky Guillon en est le Président. Ce syndicat s'est donné pour mission de faire une recherche de sites d'enfouissement en 2009-2010. Des difficultés en ayant découlé, le syndicat mixte a décidé de faire une pause sur cette recherche de site.

Entre-temps, Jacky Guillon a rencontré en juillet 2009 les représentants de la société Abiodis qui a pour projet l'implantation à Guéret d'un méthaniseur. La démarche semblait intéressante et propice à une collaboration : la partie fermentescible peut être valorisée par la méthanisation. Une presse à extrusion devait dès lors être mise en place, pour dissocier la partie fermentescible de la partie non fermentescible. A partir de ce constat une expertise juridique a été menée pour déterminer la meilleure structure à mettre en oeuvre pour porter le projet de presse à extrusion. L'idée d'un syndicat mixte a été retenue en juin 2011. A la rentrée 2011, 2 scenarii ont été évoqués pour la mise en place de ce syndicat départemental :

- extension des compétences et du périmètre du SIERS ;
- transformation du syndicat départemental d'étude en syndicat départemental de traitement.

Actuellement, ces deux scenarii sont à l'étude, sur lesquels des simulations financières sont en cours.

En tant qu'adhérente au SIERS, la Ciate a été sollicitée par celui-ci pour prendre une position de principe quant à l'élargissement du SIERS en syndicat départemental de traitement.

Cependant, Jacky Guillon souligne qu'il est délicat de prendre cette position de principe en faveur du SIERS dans la mesure où le syndicat départemental d'étude n'a pas terminé sa réflexion.

Frédéric Suchet souhaite savoir si les 13 collectivités adhérentes au syndicat d'étude ont été destinataires de cette demande. Jacky Guillon répond qu'il s'agit seulement des adhérents au SIERS.

Frédéric Suchet estime qu'il s'agit d'une auto-proclamation du SIERS en tant que syndicat départemental de traitement.

Michel Audot regrette que ce point n'ait pas été abordé lors de la dernière présentation du SIERS en conseil communautaire. Jacky Guillon indique que ce point n'était pas l'objet de leur venue.

Denis Fric estime que le projet ne tient pas la route. Les possibilités pour ce qui concerne l'extrusion et la méthanisation ne sont pas claires. Sans parler des déchets d'abattoir, des transports, des problèmes agricoles... Et pourtant tout le projet est basé là-dessus ce qui est regrettable.

Jacky Guillon affirme qu'il a confiance en ce projet industriel.

La discussion étant close, Jacky Guillon propose au Conseil Communautaire de ne pas prendre de position de principe concernant la transformation du SIERS en syndicat départemental de traitement, dans la mesure où l'étude des scenarii n'est pas finalisée. Le conseil communautaire adopte cette proposition à l'unanimité.

QUESTION DIVERSES : RENOUELEMENT DU POSTE DE CHARGE DE MISSION DEVELOPPEMENT LOCAL (TOURISME, CULTURE, CEL)

Le Conseil Communautaire est informé que le contrat de l'agent assurant la mission tourisme, culture, CEL arrivera à terme au 29/02/2012. Pour rappel, les missions étaient les suivantes :

- L'élaboration d'un plan de développement touristique,
- L'élaboration et mise en œuvre des actions de la Communauté de Communes en matière de tourisme,
- La gestion du partenariat avec les associations,
- L'élaboration et l'animation du Contrat Educatif Local ;
- L'élaboration et le suivi des actions en matière de services à la personne,
- La mise en œuvre et le suivi des actions relatives à la politique culturelle de la Communauté de Communes.

Il est proposé de reconduire cette mission, certaines actions engagées devant être poursuivies. Cependant en raison du caractère non pérenne de la mission, il est proposé de pourvoir ce poste par le recrutement d'un agent contractuel. L'agent sera recruté, en contrat à durée déterminée de 3 ans à compter du 1^{er} mars 2012 et jusqu'au 28 février 2015. La rémunération sera afférente à l'indice brut 500 majoré 431 pendant toute la durée du contrat.

Le Conseil Communautaire autorise le Président, à l'unanimité, à recruter cet agent contractuel et charge le Président d'effectuer la déclaration de vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Creuse.

QUESTION DIVERSES

Louis Girardin fait part de ses inquiétudes au sujet de l'Office de Tourisme :

Le renouvellement de l'emploi associatif au-delà de 2012 n'est pas assuré. En cas de non renouvellement, cela posera des problèmes en termes de fonctionnement. Par ailleurs, une nouvelle réglementation affectant les offices de tourisme va être mise en place :

2^{ème} catégorie : le personnel doit être bilingue et il doit y avoir un directeur;

3^{ème} catégorie : le personnel doit être trilingue, le directeur avoir des compétences bien spécifiques, des critères nombreux sont mis en place. Pour information, la seule ville pouvant répondre actuellement à ces critères sur toute la région est la ville de Brive.

Cette question a été abordée dans le cadre du Pays Sud Creusois et la Présidente s'est engagée à réunir tous les présidents des offices de tourisme et tous les élus concernés pour aborder ce problème et essayer de trouver des synergies.

Fait à Ahun, le 4 janvier 2011.



Le Président, Jacky GUILLON.